

Colloque des 22 et 23 octobre 2010 à l'INSA de Rennes

*Emploi et qualification des personnes sourdes : Diversification et individualisation /
Quelles perspectives après 20 ans de pratique en Bretagne ?*

URAPEDA Bretagne

(Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs)

« Situations de handicap : quelles différences, quelle égalité ? »

Bertrand QUENTIN

Agrégé et Docteur en philosophie

Auteur de *Hegel et le scepticisme*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Article : « Analogies abusives et autres paralogismes en territoire de handicap » in *Alter*, Janv-mars 2010.

290 rue de Charenton 75.012 PARIS / Bertrand.Quentin@ac-paris.fr

« Les invalides constituent une population opprimée et, comme tels, ils ont un intérêt collectif commun et le destin de tous est impliqué dans la chance ou la malchance de chacun d'entre eux » (Murphy, 1993 : 214).

Nous avons choisi de commencer par cette formule martiale de Robert Murphy, anthropologue américain qui a été touché par une paraplégie sur le tard, pour signifier que même si notre colloque est destiné plus particulièrement aux personnes sourdes, dans notre intervention nous évoquerons tout type de handicap. « Situation de handicap : quelles différences, quelle égalité ? » est-il demandé aujourd'hui.

On peut dire que le vocabulaire de la « différence » s'est développé comme une traînée de poudre chez les parents qui voulaient stopper le travail de comparaison que l'on pouvait vouloir entreprendre à l'égard de leur enfant handicapé. Pour ne pas s'abîmer dans une énumération à l'infini : « il marche *moins bien* que les autres », « il entend *moins bien* que les autres », « il ne comprend *pas aussi vite* que les autres ». Arrêtons tout cela : « *mon fils est différent* ». « Ils nous ont dit que leur fille était différente ». Venant de parents qui veulent protéger leur enfant, ce type de procédé est largement compréhensible. En revanche le discours de la « différence » peut être relayé par un esprit du temps plus pernicieux. On s'offusquait de parler d'« handicapés » en considérant que c'était les substantifier en ce qui n'était qu'une de leurs caractéristiques et l'on appelait à parler d'une « *personne* handicapée », d'une « *personne* en situation de handicap » ou d'une « *personne* à besoins spécifiques ». Nous allons voir que le vocabulaire de la différence peut atteindre un effet inverse, en substantifiant la personne dans son étrangeté, et donc l'éloigner de nous.

Commençons par évoquer la thématique de la « compensation » qui partirait d'une négation de toute différence qualitative radicale.

I Nier la différence qualitative ; compenser une différence quantitative.

1-1 « Compenser » pour que règne une compétition équitable.

Insister sur la différence comme quelque chose de qualitatif, c'est récuser le terme de handicap en son étymologie. En effet, un handicap est envisagé comme un décalage par rapport aux autres lié à la naissance (ex : problème génétique) ou à un aléas de la vie (ex : accident). Je ne peux pas me mouvoir aussi facilement que les autres, je ne peux pas entendre, voir aussi bien que les autres. Vouloir inclure les personnes handicapées correspond alors à un objectif d'égalisation par rapport aux autres.

Rappelons-le, étymologiquement le mot handicap est issu d'un jeu anglais du XVI^e siècle (« hand in cap » = « la main dans le chapeau »), jeu de hasard où les joueurs se disputaient des objets personnels dont le prix était fixé par un arbitre. Au XVIII^e et XIX^e siècles le terme est passé dans le domaine des courses de chevaux où l'on assure l'égalité des chances de gagner, en ajoutant des charges aux meilleurs chevaux. C'est seulement en 1917 que l'Académie française avalise son emploi pour des humains - remplaçant les termes d'« infirmité » et d'« invalidité », dont les connotations commençaient à paraître trop négatives. Celui qui avait pu, jusque là, être vécu comme « anormal », c'est-à-dire

réhabilitoirement hors de la norme, allait maintenant être mis aux normes de la vie économique. Ses caractéristiques n'étaient plus qualitativement différentes mais quantitativement différentes et l'écart quantitatif de capacité était pensé comme pouvant être égalisé par rapport aux autres, comme dans les courses de chevaux.

Au XXe, XXIe siècle l'égalité des chances doit donc être assurée. Et cette égalité est ici revendiquée dans un contexte de compétitivité. D'où les termes, dans la loi française du 11 février 2005, de « prestation de compensation ». Le taux de chômage chez les travailleurs handicapés est cependant, jusque là, bien plus élevé que chez les actifs valides. Si la pompe économique est vouée à être mieux amorcée, il faudra en faire de même pour la pompe éducative, car du point de vue des entreprises le niveau de formation des personnes handicapées n'est pas toujours suffisant. Une grande partie des demandeurs d'emploi handicapés n'ont pas le niveau bac ; bien peu des personnes en situation de handicap auraient un diplôme de l'enseignement supérieur.

Une autre difficulté peut apparaître au fait d'aller vers une compensation des handicaps. Et cette difficulté viendrait des personnes handicapées elles-mêmes. Dans une période de crise - et notre société a l'air d'être condamnée à en revivre cycliquement - le fait d'être maintenu dans son emploi alors que d'autres seront licenciés pour raison économique risque de créer une mauvaise atmosphère autour du salarié. Il s'agit là de discrimination positive. Souvent le salarié ne veut alors pas que l'on mette l'accent sur sa différence. Ou alors il ne s'agirait que d'une différence positive, appelée compétence. Les recruteurs expliquent que ce qu'ils recherchent ce sont des personnalités, des compétences, des gens qui ont envie de contribuer à l'entreprise en question. La personne en situation de handicap se compare forcément aux personnes sans handicap, et il peut donc y avoir une peur de l'échec. Le libéralisme économique pur aura tendance à exclure du monde du travail les personnes handicapées, parce que l'on y pense ce monde essentiellement sous l'angle de l'efficacité immédiate. Il faut cependant penser le monde du travail aussi comme lieu de vie en commun et cela doit être initié par l'Etat car nous sommes dans une démarche de cohésion sociale. Une bonne entreprise doit être le reflet de la vie et l'on sait que la vie est faite de différences. A quoi rimerait une vie parfaite, idéale ? A quoi rime une entreprise sans différences ?

Les travailleurs handicapés veulent cependant être reconnus pour leurs compétences, pas pour leur handicap. Le réel ennemi pour la personne handicapée est le manque de confiance en soi. Il faut assumer son « anormalité » et en même temps trouver des ressources pour aller de l'avant. Il y a malgré tout aussi une contrepartie positive, qui nous est évoquée par Giampiero Griffo, philosophe, membre du Conseil Mondial de DPI (Disabled People International) :

« Le handicap m'a permis d'acquérir d'une certaine façon un rôle social, cela part toujours de l'acceptation initiale. Le handicap empêche la personne de se sentir ordinaire » (in Nuss, 2008 : 99).

La personnalité de l'individu handicapé aurait été forgée par un rapport à la douleur, à l'effort, plus grand que chez les autres citoyens. Le handicap deviendrait alors un emblème valorisant : « j'ai un handicap donc je suis un lutteur-né » et je vais avoir plus de valeur que d'autres au sein de l'entreprise et dans la société. La carte à jouer pour un employeur peut être bonne : comme tout public stigmatisé ou fragilisé socialement, les membres qui en font partie font beaucoup plus d'efforts que les autres : le perfectionnisme, avec un salarié dit handicapé, sera souvent au rendez-vous. A cela s'ajoutera un moindre risque de turn over. La différence peut aussi créer le désir et la curiosité, aiguillons qui ne sont pas à négliger pour une vie sociale d'entreprise motivante.

1-2 Dissoudre les différences pour universaliser l'idéologie de la maîtrise individualiste.

Beaucoup de personnes en situation de handicap ne veulent pas de charité. Elles veulent être prises en considération pour ce qu'elles ont à apporter et non en tant que personnes handicapées. De ce fait, souvent, les personnes en situation de handicap ne trouvent pas d'intérêt à se déclarer comme telles. Elles ont peur de ne plus être reconnues professionnellement et de ne plus avoir le même salaire. Le discours égalitariste ne veut voir en la personne handicapée qu'un citoyen parmi d'autres. La différence revendiquée ne serait alors pas liée à son handicap mais à ses expériences, à ses goûts et cela *ni plus ni moins* que chaque valide. *Chacun est différent des autres*. Dans une société comme la nôtre, revendiquer la différence *c'est donc ne rien revendiquer du tout*. Les personnes en situation de handicap ne seraient pas différentes et c'est pourquoi on pourrait mettre en place des mécanismes d'égalisation par rapport aux autres citoyens.

Si le salarié a reçu sa prestation de compensation que va-t-il se passer ? Pour les « turfistes », la course économique redevient intéressante. La « prestation de compensation » a égalisé les concurrents. La productivité, la compétence restent les mots d'ordre et notre société nous appelle à toujours plus de dynamisme individualiste. A l'instar de Lafontaine dans « le Chartier embourbé » elle nous lance d'un air dynamique : « Aide-toi, le Ciel t'aidera » (Lafontaine, 1974 : 204).

Aide-toi, mais n'attends pas trop de l'Etat. Tout le libéralisme économique est là. L'aide est vue comme un archaïsme dérivé de l'Etat-Providence. Notre époque n'en voudrait plus. Dans la loi du 11 février 2005 sur le handicap, le vocabulaire de l'« aide » a été banni. Le terme de « prise en charge » est ainsi, le plus souvent, écarté par le législateur. La société va tout au plus « accompagner », « compenser ». Chacun doit donc être un maître de lui-même, en pleine possession de ses moyens pour peu que l'on ait reçu la prestation de compensation.

Voici l'idéologie de l'autarcie triomphante, magnifique et impatiente devant les imperfections des autres. Le discours de la compensation peut donc ouvrir à une société extrêmement dure, fondée exclusivement sur l'idée de compétition : « *Maintenant qu'on leur a donné une prestation de compensation, leur différence quantitative est aplanie et s'ils échouent, ce sera de leur faute* ». Robert Murphy, WASP mais dont le handicap acquis vers la cinquantaine, donnait une acuité nouvelle par rapport à la situation américaine, trouvait que

« le parallèle entre la façon dont on rend les pauvres et les Noirs responsables de leur pauvreté et celle dont on fait des handicapés des boucs émissaires est frappant. Et, curieusement, cette similitude s'étend aussi au domaine de l'éducation » (Murphy, 1993 : 80-81).

Pour pouvoir en effet prétendre avoir gommé les situations de handicap, il faudrait à tous les niveaux de la vie, avoir pensé l'impact psychologique du handicap. Et cela commence déjà à la crèche. Robert Murphy, pourtant âgé d'une cinquantaine d'années a vu s'atrophier sa confiance en lui :

« j'ai vécu dans l'appréhension croissante d'avoir perdu bien davantage que le plein usage de mes jambes : une partie de moi. Ce n'est pas seulement que les autres agissaient différemment à mon égard, ce qui était d'ailleurs le cas, mais j'éprouvais vis-à-vis de moi-même des sentiments différents. J'avais changé dans ma tête, dans l'image que je me faisais de moi, dans les conditions fondamentales de mon existence. De ce fait, je me sentais seul et isolé, en dépit du fort soutien que m'apportaient ma famille et mes amis ; et ce changement était une détérioration, une diminution de tout ce que j'étais » (1993 : 123).

Il nous faut donc apprendre à accompagner ceux dont la fragilité pourrait occulter la prise de conscience de leurs forces authentiques. On ne le dira jamais assez : tout commence à l'école. Il y a une pesanteur des représentations sur le handicap. Mais comment voulez-vous que des adultes aient l'ouverture d'esprit de travailler avec des personnes handicapées et de leur donner des conditions permettant qu'ils travaillent, s'ils n'ont jamais côtoyé d'enfants handicapés de leur âge à l'école ? Une très grande majorité de personnes handicapées sont sans niveau scolaire et une très grande majorité également sans emploi. Les enfants dits valides doivent apprendre à côtoyer des enfants handicapés le plus tôt possible. Et ainsi les futurs adultes ne se poseront pas la question de savoir s'il est possible d'inclure des personnes handicapées dans la vie économique et sociale.

Egaliser économiquement, certes, mais n'y a-t-il pas dans le handicap toujours une particularité résiduelle ?

II La revendication d'une différence qualitative.

2-1 Dire la différence qualitative et l'assumer

La différence doit être dite et non pas occultée dans un discours égalitariste hypocrite. Cela est important dès l'enfance. Simone Korff-Sausse nous le révèle à propos des parents d'un enfant trisomique, qui n'arrivent pas à dire cette différence :

« Les parents, trop traumatisés encore par la révélation du handicap, me disent qu'ils ne parviennent pas à parler à Nathalie de sa trisomie. Le mot les choque ; il leur fait mal ; ils craignent qu'il ne fasse souffrir Nathalie à son tour (...) Après en avoir parlé avec ses parents, j'aborde avec Nathalie la question de sa trisomie en la nommant. Spectaculairement alors, dans les semaines qui suivent, les mots se prononcent. La séance d'après, elle réalise des dessins avec deux couleurs. A partir du moment où les adultes autour d'elle ont nommé le handicap, mis des mots sur ce qui la distingue des autres, Nathalie pourra associer les paroles et les couleurs, les identifier, les différencier et les articuler. Un champ de signification communicative s'ouvre où peuvent se déployer les mots, les dessins et les pensées » (2009 : 76).

La différence doit donc bien être reconnue comme telle. Alexandre Jollien, auteur *Infirmes Moteurs Cérébraux*, revendiquait lui aussi d'assumer sa différence sans tricher, lorsqu'il incitait un ami qui souffrait d'un léger handicap au pouce à ne pas garder toujours la main dans sa poche. Fuir son handicap amène à s'isoler. Pour cacher le sien, Jollien disait en riant, qu'il lui faudrait sortir dans la rue « emballé dans un sac poubelle ». Le handicap est là.

« Il faut l'accueillir comme un cinquième membre, composer avec lui » (Jollien, 1999 : 51).

Au sein de l'école, le discours aveugle de l'égalisation peut aussi avoir ses conséquences néfastes. Simone Korff-Sausse nous dit encore :

« C'est mettre l'enfant grandement en difficulté. Selon ce principe, bien des enfants ont été obligés de suivre une scolarité normale où ils se sont trouvés en situation d'échec, parce qu'ils ont des difficultés d'apprentissage précises et repérables, dont on n'a pas voulu tenir compte » (Korff-Sausse, 2009 : 66).

Le discours égalitariste est hypocrite dans la mesure où il ne se donne pas les moyens de penser le principe de proportionnalité mis en évidence par Aristote dans son *Ethique à Nicomaque*. Il faut égaliser, mais aussi tenir compte de différences spécifiques.

Pourtant, certaines personnes dites « handicapées » récusent le terme même de « handicap », dans son étymologie. Elles n'auraient pas un handicap par rapport aux autres, mais seraient simplement *différentes* et donc qualitativement *autres* que les personnes dites valides.

2-2 Une revendication ambiguë : une différence « différente » caractérisant une ethnie particulière ?

Au sein de la société démocratique égalitariste, le handicap se présenterait comme une « différence différente ». Nous arrivons là à une conception « culturaliste » qui vise à nier toute idée de handicap. Ce que la majorité appelle le handicap correspondrait à un groupe d'hommes différents des autres. Revendiquer sa différence est alors revendiquer une place ethnique particulière au sein de la société. Nous avons ce type d'analyse spécialement à propos du handicap de la surdité. Ce qui distingue ce type de handicap des autres, c'est l'invention d'une langue propre. On se rappelle que l'Abbé de l'Épée, au XVIII^e siècle a inventé la langue signée et que les sourds ont développé au XIX^e une « culture sourde » avec rassemblements, rencontres, banquets, accès au savoir. Cette culture a connu bien des éclipses. Nous rappellerons au passage le déplorable congrès de Milan de 1880 où se réunirent toutes les autorités encadrant la surdité en Europe et qui décida l'interdiction de se servir de la langue des signes dans l'enseignement afin de ne pas favoriser la croissance de cette minorité linguistique. Dans la continuité, trois ans plus tard, en 1883, voici l'appel de Graham Bell – le génie qui a inventé le téléphone – à des mesures répressives pour éviter la constitution d'une « variété sourde de la race humaine » (1883). A propos de cette partie sombre de la vie de Graham Bell, il nous vient ce mot d'Albert Einstein :

« il n'existe que deux choses infinies, l'univers et la bêtise humaine... Mais pour l'univers, je n'ai pas de certitude absolue ».

Un siècle après Graham Bell, est votée dans l'Allemagne nazie une loi favorisant la stérilisation puis l'élimination physique des sourds. Les sourds peuvent alors bien se présenter en groupe ethnique opprimé, ayant ses lettres de noblesse dans le domaine. Nous pourrions avoir chez les sourds une théorie culturaliste avec des penseurs comme Harlan Lane ou Bernard Mottez en France. La notion de handicap ou de déficience devient secondaire ou complètement rejetée. La langue des signes ouvrirait à une culture à part entière, même si minoritaire, une façon particulière d'être-au-monde. Il s'agit bien là d'une théorie communautariste. Les sourds seraient sourds comme certains sont noirs ou que l'on naît homme ou femme. Les Américains, notamment, sont sensibles à cette approche, typique du multiculturalisme. Nous ne sommes donc pas surpris qu'il puisse exister à Washington une université exclusivement pour sourds (l'Université Gallaudet).

Ceci dit, les aveugles pourraient eux aussi, avec la braille, revendiquer une langue propre du point de vue tactile et s'estimer ouvrir une autre manière d'être au monde. On se rappelle d'ailleurs la remarque de Diderot dans la *Lettre sur les aveugles*, à l'époque où aucune langue tactile n'existe encore pour les aveugles. Parlant de la langue orale et écrite que les valides pratiquent le philosophe du XVIII^e siècle nous dit :

« Nous avons même fait en sorte que ces signes pussent être communs entre nous, et qu'ils servissent, pour ainsi dire, d'entrepôt au commerce mutuel de nos idées. Nous en avons institué pour les yeux, ce sont les caractères ; pour l'oreille, ce sont les sons articulés ; mais nous n'en avons aucun pour le toucher, quoiqu'il y ait une manière propre de parler à ce sens, et d'en obtenir des réponses. Faute de cette langue, la communication est entièrement rompue entre nous et ceux qui naissent sourds, aveugles et muets. Ils croissent, mais ils restent dans un état d'imbécillité. Peut-être acquerraient-ils des idées, si l'on se faisait entendre à eux dès l'enfance, d'une manière fixe, déterminée, constante et uniforme ; en un mot, si on leur traçait sur la main les mêmes caractères que nous traçons sur le papier, et que la même signification leur demeurât invariablement attachée (...) Les connaissances ont trois portes pour entrer dans notre âme ; et nous en tenons une barricadée par le défaut de signes. Si l'on eût négligé les deux autres, nous en serions réduits à la condition des animaux » (Diderot, 1999 : 18).

Cette langue a été inventée au XIX^e siècle avec la braille et elle a donc ouvert aux aveugles un autre univers. Une langue c'est en effet une possibilité de communication avec lesdits valides mais c'est aussi une ouverture à un monde propre. Faudrait-il dès lors revendiquer une différence qualitative pour les aveugles au point d'en faire une culture à part ? Chaque déficience peut ainsi être métamorphosée en ouverture à une culture nouvelle. Henri-Jacques Stiker expliquait qu'à une réunion annuelle des *Disabilities Studies* (Recherche sur le handicap) aux Etats-Unis il a entendu des interventions essayant de montrer l'existence d'une culture des personnes handicapées s'exprimant par mouvement de paupières. Nous le suivons alors tout à fait dans une position plus que dubitative :

« Qu'est-ce qu'une culture, aujourd'hui, qui ne se voudrait pas traversée par d'autres ? (...) Le respect, le développement et la propagation de la langue et de la culture sourdes n'impliquent pas une sorte « d'indianisme » » (Stiker, 2005 : 208-209).

2-3 Le grand renfermement qualitatif ?

En croyant obtenir des lettres de noblesse par l'absolutisation de leur différence, les personnes en situation de handicap peuvent sans s'en rendre compte régresser à une époque antérieure. Simone Korff-Sausse nous appelle à ne pas céder à une idéalisation du passé et de ses idiots du village dits « si bien acceptés » :

« Nous avons souvent une idée fautive de la place que donnaient les sociétés traditionnelles à leurs « handicapés ». Le « fou du village », loin d'être intégré, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, avait une place peu enviable. Le fou, le malade, l'infirme étaient objet de curiosité et de risée, mais pas d'inquiétude ni même de rejet, car ils étaient considérés comme étant d'une nature différente et ne touchaient donc en rien l'intégrité de celui qui pouvait les regarder sans en être affecté. C'est ainsi, par exemple, que sous l'Ancien Régime les fous allaient le dimanche à Charenton « voir » les malades mentaux. Si la folie était une distraction, un sujet de diversion, c'est justement parce qu'elle ne menaçait en rien celui qui la voyait. Les individus atteints d'une disgrâce ou d'une anomalie étaient « tolérés », mais

toujours considérés comme radicalement différents (...) De même qu'un aristocrate n'avait rien de commun avec un serviteur (...) Ce n'est qu'après la Révolution française et l'idée de l'égalité des hommes que l'intérêt pour le malade ou l'infirmes put se modifier » (2009 : 142-143).

Paradoxalement, la peur devant le handicapé serait un progrès par rapport à l'amusement ou à l'indifférence. Avoir peur de la personne handicapée, c'est croire qu'elle peut avoir une influence sur ma vie. C'est donc déjà la penser de plain-pied avec moi.

Être radicalement différent, c'est en revanche ne pas pouvoir être envisagé dans un monde commun. Il faudra donc bien refuser de sanctuariser la différence que représente le handicap, afin qu'un va-et-vient avec lesdits valides soit possible.

Devereux nous explique que :

« lorsqu'une identité ethnique est hyperinvestie et oblitère toutes les autres identités de classe, elle cesse d'être une boîte à outils ; elle devient une camisole de force (...) Si l'on n'est rien qu'un Spartiate, qu'un capitaliste, qu'un prolétaire, qu'un bouddhiste, on est bien près de n'être rien du tout et donc de ne pas être du tout » (Devereux, 1972).

Il en est de même ici. Si l'on veut n'être rien d'autre qu'un sourd représentant la culture sourde, toute la richesse qui est venue de la communication de ceux qui entendent, est abolie. Toute différence qui se veut universelle, se vide de sa substance. Le « aussi » est la seule issue pour les êtres finis que nous sommes. Saluons donc ceux qui sont des hommes, ainsi que sourds.

Ce qu'un mouvement comme le « réveil sourd » de Bernard Mottez peut avoir d'excessif apparaît à rebours en cela même qu'il martèle la différence comme un trophée. Mais en même temps, nous sommes dans une dialectique où plus on dénie à l'un sa valeur, plus il s'enfoncé dans une célébration autarcique. C'est parce que les bien-entendants (comme on dit les bien-pensants) sont *sourds* à l'appel à communiquer, que les sourds ont dû décider de célébrer à ce point une certaine autarcie de communication.

Nous avons ici la revendication d'une différence positive, d'un être-au-monde culturel différent et donc à valoriser.

La volonté de certains groupes de personnes en situation de handicap est, on l'a compris, de ne plus envisager les choses sous l'angle du manque. Mais le manque est bien là. Loin d'une certaine langue de bois culturaliste, Alexandre Jollien remet en question les tentatives de « *handicap pride* » de certains.

« Un sourd me dit un jour qu'il était fier d'être sourd. Pour ma part, je ne me suis jamais senti fier ni de mes spasmes, ni de mon handicap » (Jollien, 2002 : 35).

Il raconte dans le même ordre d'idée :

« Tomber dans l'anticonformisme, par exemple en clamant haut et clair comme je l'ai entendu : « Super d'être aveugle ! », n'est-ce pas donner précisément raison à ceux qui veulent enfermer la différence dans des ghettos ? N'est-ce pas occulter qu'elle ne peut élargir notre vision du monde, à moins que des liens ne se créent entre les individus ? » (2002 : 80).

Le discours de la différence est à double tranchant. En focalisant l'attention sur la différence, il efface l'espace homogène où la rencontre et l'échange sont possibles. Des mouvements comme la *Gay Pride*, avec leur revendication agressive de la différence éloignent parfois les autres, plus qu'ils ne les aident à l'ouverture. Vouloir être fier de sa différence est le contraire dialectique de la honte de sa différence, que le groupe a malheureusement souvent infligé à l'individu. Mais nous sommes encore dans la réaction. On ne doit pas avoir honte de ce que l'on est, mais pourquoi faudrait-il être fier de ce que l'on est ? La fierté est ici le pendant de la revendication. Fierté parce qu'adversité. Quand on lutte courageusement, on peut être fier. Mais le destin d'une différence c'est de ne plus avoir à lutter pour exister, sauf à penser qu'une société n'est qu'un patchwork de lobbies - conception américaine et non française.

L'être humain, Aristote nous l'a dit, s'accomplit à travers différents domaines. Pour les Modernes, le travail en fait partie. Cela a - ne le nions pas - un rôle de socialisation irremplaçable pour la personne en situation de handicap et ce sera un objet d'analyse répété de ce colloque - Aurélie Macé en parlera très bien demain matin. Mais le travail n'est pas le seul à permettre à l'homme de s'accomplir.

III Il faut une égalité d'accès à l'humanité et pas seulement au domaine économique.

3-1 Promouvoir une égalité des « capacités ».

Dans un ouvrage intitulé *Repenser l'inégalité* le Prix Nobel d'économie de 1998, Amartya Sen, montre que le terme d'« égalité » ne veut rien dire en soi.

« La question clef pour analyser et mesurer l'inégalité, c'est : « Egalité de quoi ? » » (Sen, 2000 : 9).

En effet, tout le monde cherche une égalité. Même les défenseurs purs et durs d'une loi du marché livrée à elle-même défendent l'égalité. Mais pour eux, ce sera l'égalité devant l'absence d'intervention de l'Etat. Amartya Sen peut alors remarquer que

« Si ses formules (« Tous les hommes naissent égaux », par exemple) passent couramment pour les piliers de l'égalitarisme, ignorer les distinctions entre les individus peut en réalité se révéler très inégalitaire, en dissimulant qu'une considération égale pour tous implique peut-être un traitement très inégal en faveur des désavantagés » (2000 : 17).

Si on remplace l'expression « considération égale pour tous » qui en régime ultralibéral se veut une « non considération égale pour tous » par une allocation égale pour tous de revenus, nous n'aurons pas non plus atteint l'équité que nous cherchons. Egaliser les revenus, ce n'est pas égaliser les vies. Reprenons Amartya Sen :

« Si tous les individus étaient parfaitement semblables, l'égalité dans un espace (par exemple les revenus) tendrait à converger avec l'égalité dans d'autres (comme la santé, le bien-être, le bonheur). L'un des effets de la « diversité humaine » est que l'égalité dans un espace s'accompagne *de facto* de l'inégalité dans un autre » (42).

La « diversité humaine » c'est en particulier la possibilité du handicap. Et lorsqu'une personne est lourdement handicapée, son revenu ne peut être comparé à celui d'une personne valide car les frais qu'elle subit brouillent totalement les pistes. L'égalité des revenus pour tous les individus s'accompagnerait d'une inégalité dans l'usage possible de ces revenus. On ne pourra par exemple pas correctement évaluer l'étendue de la privation relative que subit une personne en situation de handicap physique simplement à partir de la connaissance de son revenu, puisque c'est dans la conversion de ce revenu dans les accomplissements qu'elle valoriserait que la personne en question risque d'être très désavantagée. Sen en donne une illustration concrète :

« Considérons deux individus 1 et 2, tels que 1 ait un niveau de revenu un peu inférieur à celui de 2. Mais 2 a un problème de rein : il lui faut utiliser un dialyseur qui coûte très cher, et il mène aussi une vie bien plus appauvrie que 1. Qui est le plus pauvre des deux ? L'individu 1 parce que son revenu est plus faible, ou l'individu 2 parce que son ensemble de capacités est plus limité ? » (155).

Le terme de « capacité » utilisé ici par l'économiste indien est la traduction un peu vilaine du « *capability* » anglo-saxon. La capacité est un ensemble de vecteurs de fonctionnements, qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie. Ce que Sen a appelé l'« ensemble budget » représente, dans l'espace des biens, la liberté d'un individu à acheter des paniers de biens, l'« ensemble capacité » reflètera, lui, dans l'espace des fonctionnements, la liberté de l'individu à choisir entre des modes de vie possibles. Ce concept est central chez Amartya Sen puisque la véritable égalité à chercher selon lui est l'égalité des capacités. Le degré de « capacité » est le degré de choix qu'un individu a, pour mener tel ou tel type de vie. Il reflète sa liberté de choisir entre des modes de vie possibles. Voilà le type d'égalité que l'on peut revendiquer. Sen souligne le principe en jeu :

« Choisir est en soi une composante précieuse de l'existence, et une vie faite de choix authentiques entre des options sérieuses peut être considérée – précisément pour cette raison – comme plus riche » (68).

En France, dans le domaine de l'habitat, le droit commun, avec la Loi de février 2005, cherche à faire passer des normes plus favorables au handicap. Dans le domaine de l'équipement du particulier de nouveaux choix sont offerts. Mais certains peuvent y être réticents. Marcel Nuss, par exemple, qui pâtit d'une amyotrophie spinale, a préféré se priver de certains aménagements dans sa maison près de Strasbourg et il nous le justifie :

« Je ne voulais pas vivre dans un appartement qui me renvoyait sans cesse à mon statut » (*Le Mook autrement*, 2009 : 46).

C'est donc aux principaux intéressés de choisir le niveau d'autonomie qu'ils souhaitent. Mais que ce choix leur soit enfin permis est un véritable succès dans un chemin s'approchant de l'égalité des capacités. Sen conclut que

« dans le cas de handicaps sérieux, l'égalité des niveaux risque d'être difficile à réaliser (...) On pourrait soutenir que, même s'il n'existe aucun moyen de donner à une personne handicapée la liberté de jouir du même niveau de fonctionnement dont il s'agit (par exemple, de la même aptitude que les autres à se

déplacer librement), il y a néanmoins de bonnes raisons – fondées sur l'équité – pour s'efforcer de maximiser sa capacité de fonctionnement inférieure à la normale » (135).

Promouvoir les capacités, c'est en particulier promouvoir la possibilité de participer à la vie sociale et politique.

3-2 La longue marche pour une participation sociale sereine

Ne minimisons pas la difficulté de la participation sociale pour la personne handicapée. Robert Murphy, anthropologue et enseignant pourtant déjà célèbre dans son Université de Columbia, a vu son handicap évolutif le faire « plonger » socialement. De professeur valide, une tumeur évolutive dans la moelle épinière va le transformer en tétraplégique :

« Mon isolement social devenait encore plus aigu lors des réunions où la station debout est de rigueur, comme les cocktails et certaines réceptions. J'allais découvrir alors que je ne mesurais plus qu'un mètre vingt et que la plus grande partie des échanges sociaux se déroulait à soixante-dix centimètres au-dessus de moi (...) Ma taille réduite et mon immobilité relative faisaient donc de moi le bénéficiaire sans défense des avances des autres au lieu d'en être l'instigateur. Tel est bien le grief le plus courant des handicapés moteurs : le choix social est des plus limités et il leur faut souvent attendre que l'on vienne à eux » (Murphy, 1993 : 131).

Avec son discours sans complaisance eût égard à l'idéalisation culturaliste évoquée plus haut, Robert Murphy poursuit :

« Ce qui rend la relation entre les infirmes et les autres fascinante, c'est qu'elle ne repose pas que sur de petits mensonges, mais surtout sur un gros : à savoir que la déficience physique ne crée pas de différence, alors qu'elle en crée, et de taille » (1993 : 173).

Le moment social est des plus périlleux :

« La personne valide se tourmente à l'idée qu'elle pourrait dire quelque chose de blessant et elle avance sur la pointe des pieds comme si la rencontre se déroulait sur un champ de mines. L'infirmes, lui, est évidemment conscient de ce contexte et son interlocuteur est, lui, conscient qu'il en est conscient.. Chacun d'eux sait que l'autre sait qu'il sait... » (172).

C'est à la personne en situation de handicap, d'être alors suffisamment forte pour endosser un rôle de « diplomate ès rencontres avec valide ».

« Il lui faut devenir expert dans l'art de mettre les autres à l'aise et surtout se comporter de manière enjouée » (172).

Il faut donc bien comprendre que seules des personnes handicapées exceptionnelles peuvent tirer leur épingle dans un tel jeu social. A cela s'ajoute que ces remarques de Murphy sont celles d'un individu qui n'a découvert la situation d'handicapé que sur le tard et qui peut donc sans cesse faire une comparaison entre l'avant et l'après : cette situation n'est donc pas celle des personnes handicapées de naissance.

Robert Murphy confesse ses manques progressifs dans le domaine social :

« je me cantonnai désormais au petit cercle d'amis qui n'éprouvaient plus de malaise vis-à-vis de mon infirmité. Aujourd'hui, je me rends compte qu'ainsi je me suis coupé d'un grand nombre d'autres braves gens qui, simplement, ne savent pas comment m'aborder » (175).

Pour un handicap acquis alors que notre vie sociale a jusque là été riche, le constat est amer :

« les nouveaux contacts de l'invalides tendent à s'effectuer avec des personnes d'un niveau social inférieur à leur ancien milieu (...) ils se sentent mal à l'aise avec les nantis, lesquels sont, du reste, les premiers à les éviter » (176).

Plutôt que de penser que l'on peut résoudre les choses par des allocations, il nous faut réfléchir au statut que le handicap donne. On arrive ainsi à ce concept de « liminalité », créé par Robert Murphy. Dire que les personnes handicapées sont « sur le seuil », c'est dire qu'elles se trouvent dans des limbes sociaux, qu'elles sont maintenues en dehors du système social.

« les handicapés à long terme ne sont ni malades ni en bonne santé, ni morts ni pleinement vivants, ni en dehors de la société ni tout à fait à l'intérieur » (183-184).

La frustration devant cette situation d'entre-deux où la personne en situation de handicap ne se sent jamais totalement acceptée, peut générer un sentiment assez prégnant de colère – colère qui a deux sources : une colère « existentielle », selon l'expression de Robert Murphy, liée à une amertume contre le destin ; une colère « situationnelle », liée à une amertume contre ce qui est perçu comme un mauvais traitement de la part des autres

hommes. Les personnes dites valides y voient un mauvais caractère, sans prendre conscience de l'accumulation considérable en une journée de condescendance, rebuffades, indécatesse et autres dérobades. Cette accumulation crée un climat, qui rendrait paranoïaque le plus stoïcien d'entre nous. Dès lors, la personne handicapée a subjectivement l'impression d'avoir essuyé des affronts, même lorsque ce n'est pas objectivement le cas.

« L'étendue de l'infirmité influe évidemment sur l'intensité de la colère, aussi bien existentielle que situationnelle, mais elle paraît aussi être plus intense chez les personnes atteintes de troubles de la communication : avant tout les sourds-muets et les gens qui souffrent de paralysie cérébrale et ont été victimes de certains types d'attaques. La plupart d'entre nous ont observé la souffrance manifeste des handicapés de la parole quand ils essaient de faire comprendre quelque chose à leurs auditeurs. Il n'est pas étonnant que les sourds constituent des communautés strictement circonscrites et qu'ils aient parfois des explosions d'hostilité à l'égard de ceux qui peuvent entendre et parler » (152).

Nous vivons dans un monde de gens qui entendent. Ils n'imaginent donc pas que certains ne le peuvent pas. Devant la difficulté de communication, la personne sourde a l'impression d'être la seule à faire des efforts. Souvent, par politesse, pour ne pas déranger, à la question « avez-vous compris » les sourds ont pris l'habitude depuis leur enfance de dire « oui ». Mais si la personne dite valide qui se trouve en face ne cherche pas à penser ce qui pourrait être mal compris par une personne sourde, des conséquences graves peuvent en découler. Dans son ouvrage *Les silencieux, chroniques de vingt ans de médecine avec les sourds*, le médecin Jean Dragon évoque diverses anecdotes de ce type. Un patient sourd est par exemple en échec thérapeutique en partie nous dit-il :

« parce que les soignants sont en échec de communication, sans en avoir conscience » (Dragon, 2009).

Suffirait-il alors aux médecins de communiquer uniquement par l'écrit ? C'est plus compliqué :

« Les sourds ont un rapport difficile avec l'écrit. Ils peuvent apprendre de nouveaux mots, mais le sens d'un texte peut leur échapper (...) [Exemple :] L'un reçoit une ordonnance où il est écrit : « Trois comprimés à répartir dans la journée au moment des repas » Il a dû être hospitalisé en urgence, parce qu'il avait avalé trois comprimés d'anti-inflammatoires à chaque repas » (Dragon)

Il faut donc un effort d'empathie pour imaginer ce que l'autre pourrait ne pas comprendre. Subir l'absence de cet effort chez les autres est usant et provoque un sentiment de colère devant le manque d'empathie des valides qui est ressenti comme une indifférence et une paresse. Comme l'a fort bien montré le philosophe contemporain Eric Fiat, il y a des violences qui ne sont pas physiques :

« Il existe (...) une forme de violence sans force, et une forme de force sans violence (...) l'indifférence, le fait de ne pas faire de différence entre la présence d'un homme et celui d'une chose, est bien une forme de violence sans force » (Fiat, 2004 : 30-31).

Mais cette colère doit cependant le plus souvent être rentrée :

« quelle que soit la source de leurs griefs, les invalides n'ont que des moyens limités de les manifester. Les tétraplégiques ne peuvent se draper dans leur dignité ; ils ne peuvent user de ce qu'on appelle le langage corporel pour indiquer leur réprobation. Ce qui complique encore les choses, c'est qu'il leur faut présenter aux autres une image rassurante de leur état : c'est le prix à payer pour des relations normales. Ainsi, les handicapés ne peuvent manifester ni peur, ni peine, ni dépression, ni pulsions sexuelles, ni colère, car cela dérangerait les personnes valides. Les êtres aux membres abîmés n'ont que le droit de rire. Le reste de leurs émotions, y compris la colère et l'hostilité, doit être soigneusement réprimé et refoulé ; il n'est permis de leur donner libre cours qu'en coulisses, dans l'intimité du domicile privé » (152-153).

Pour diminuer votre colère, vous, personnes sourdes, il faudrait aussi que vous ayez un peu de compassion pour ces handicapés qu'on appelle des valides – qui sont bien souvent des handicapés en empathie. Pour ne pas arriver à la colère il faut aussi que les valides tiennent compte d'un des grands enseignements de Bernard Mottez.

3-3 Le handicap ne viendrait pas du déficient, mais d'un rapport aux lieux et aux hommes.

Le handicap est souvent pensé comme synonyme de déficience. Bernard Mottez nous proposait déjà en 1977 une autre définition, considérant le handicap comme

« l'ensemble des lieux et des rôles sociaux desquels un individu ou une catégorie d'individus se trouvent exclus en raison d'une déficience physique ».

Le handicap est ici défini par des lieux ou des rôles et non par des infirmités. Nous devons penser le handicap comme produit par un rapport à un lieu physique particulier (par exemple très mal conçu) ou par un rapport à une personne (par exemple qui ne fait aucun effort vers vous). Si l'on ne reçoit pas d'information dans une administration par manque d'interprètes en langue des signes, le problème vient-il de la surdité ou de l'administration ? Dans cette perspective, chacun (porteur d'une infirmité ou non) découvre qu'il peut jouer un rôle. Il faut lutter contre les situations où un individu ou une catégorie d'individus se trouve exclus en raison d'une déficience. Ce sont les habitations totalement inadaptées qui rappellent sans cesse aux personnes handicapées qu'elles sont différentes. Un ascenseur en

panne et on doit dormir huit jours dans sa voiture. Le parc immobilier français est à ce propos encore bien inadapté aux personnes handicapées.

Il faudra s'attaquer aux dispositions architecturales (impossibilités d'accès), aux problèmes de luminosité, de taille d'affichage (difficultés de visualisation) etc. Si en effet les accès aux trottoirs, bus, collèges, lycées, mairies se font bien, la déficience peut rester la même, mais le handicap a diminué. Si j'ai des problèmes de vision mais que la mairie a fait travailler des experts de la déficience visuelle sur la luminosité des affichages, alors mon handicap diminue. De la même façon si j'ai certains problèmes d'audition mais qu'ont été faits des traitements acoustiques adéquats dans le bâtiment municipal. L'appréciation des difficultés des personnes ne doit en tout cas pas être riviée à la seule vue du diagnostic ou pronostic médical. A rester fixé sur le sujet déficient on maintient le vocabulaire du manque. On définit la personne handicapée comme celle à qui il manque quelque chose. Cela peut d'ailleurs être un risque de l'engouement pour les nanotechnologies et les nouvelles technologies du handicap. Celles-ci sont exclusivement dirigées en direction de la déficience, de l'organe déficient. La lutte contre l'infirmité est celle des médecins. Ils nous lancent dans la recherche miraculeuse d'une réhabilitation de l'ouïe, d'une réhabilitation de la vue grâce à des nanopuces (« les yeux des aveugles verront » Isaïe 29 18), dans la recherche de réhabilitation de la marche pour une personne quadraplégique avec une nanopuce cérébrale et un exosquelette approprié (« les paralytiques marcheront »).

L'article dont était tiré la citation évoquée plus haut de Bernard Mottez s'intitulait : « A s'obstiner contre les déficiences on augmente souvent le handicap ». Il y a ici dans la posture de la technologie à tout crin, un déni. On voudrait tout faire pour oublier, bannir ou effacer le handicap en l'inscrivant dans une perspective de réparation et donc de disparition à venir alors que le handicap peut être la chance d'une société ivre de performance qui descendait jusque là lentement sur la pente de la froideur et de l'inhumanité. Les technologies nouvelles peuvent être précieuses contre les déficiences, mais outre leur prix pour l'instant prohibitif et donc inégalitaire, elles ne doivent pas être pensées comme confortant les valides dans l'absence d'efforts. Ne perdons pas l'occasion qui nous est ici donnée de nous ouvrir à la difficulté humaine.

3-4 Différents en apparences, mais quelque chose nous unit en réalité.

Insistons à nouveau sur le caractère nocif possible du slogan sans cesse martelé du « droit à la différence ». Appréhender la différence c'est surtout s'intéresser à elle et comprendre qu'à un certain niveau *elle n'existe pas*. Evoquons ici un délicat reportage passé au Journal de 13H de France 2 le lundi 8 août 2009 : Une collectivité locale a financé une initiation au cirque pour des enfants en situation de handicap. On voit les enfants faire le spectacle final. Il y a des rires, de la joie. Commentaire du journaliste avec un ton de voix qui donne dans le pathos : « *Ils oublient pendant quelques minutes leur handicap. Minutes merveilleuses...* ». Les minutes merveilleuses c'est souvent quand les journalistes télé se taisent. Ce journaliste, qui nous dit que ces enfants « oublient pendant quelques minutes leur handicap », commet ici un paralogisme que nous avons mis en évidence dans un article publié en janvier dernier dans la revue *ALTER* (Quentin, 2010) : le valide pense la personne handicapée comme souffrant en permanence car ce qu'il voit qui lui manque, il le vit par l'imagination comme insupportable. Le journaliste évoqué juge que, pour lui, il serait insupportable d'être à la place de ces enfants handicapés et qu'il vivrait comme une bénédiction d'avoir quelques minutes de cirque pour s'oublier soi-même. Mais les enfants handicapés peuvent s'amuser et se réjouir *comme les autres*. Notre journaliste illustre parfaitement le vice auquel peut mener le discours de la différence.

Prenons un autre exemple : dans l'Education Nationale certains administrateurs chargés de promouvoir l'entrée des enfants handicapés dans les écoles, collèges et lycées insistent maintenant pour ne plus employer le terme d'« enfant handicapé ». Il faudrait les appeler des « enfants différents ». L'adjectif « différent » est ici absolutisé. Or la différence ne doit jamais être absolutisée sous peine de ne plus nous permettre de vivre ensemble. Les personnes handicapées ne sont pas différentes, justement parce qu'elles sont des « personnes ». L'usage qui s'est développé depuis quelques années de la périphrase « personne handicapée » ne relève pas du simple « politiquement correct » mais bien de l'insistance sur ce qui nous relie. Les personnes handicapées ne sont pas différentes, ou alors elles sont différentes sur un aspect de l'existence (marcher sur deux jambes, voir sans difficultés, entendre sans difficultés). Mais cet aspect ne couvre pas la totalité du champ de l'humain. La personne handicapée n'est pas différente de moi sur une infinité d'autres aspects : elle peut aimer la musique de Brahms ou celle des Beatles. Elle peut aimer Leonard de Vinci ou Picasso. Elle peut aimer le PSG ou bien l'OM. Elle peut aimer l'odeur du thym ou de la cannelle. Elle peut aimer le soleil ou le crachin breton. Le droit au beau est aussi une revendication portée par de nombreuses personnes handicapées. Marie, devenue hémiparétique dans son enfance, nous dit :

« Quand j'ai voulu aménager mon appartement, je me suis heurtée à des fabricants qui me proposaient des robinets, ou encore des poignées de porte plus laids les unes que les autres. Quand je leur disais que cela ne me plaisait pas, ils me répondaient : « Mais, c'est bien pour vous ! » (...) Parfois, j'avais l'impression que demander un placard de cuisine à mon goût, c'était du luxe » (*Le Mook autrement*, 2009 : 46-47).

On voit bien à ce niveau qu'il faut refuser le discours de la différence. Pour ne parler que du prix, les vendeurs ont en revanche souvent compris qu'il y avait une différence et qu'elle pouvait être juteuse. Robert Murphy avait déjà remarqué que tous les appareils vendus aux invalides sont d'un prix exorbitant, les commerçants postulant que c'est l'assurance-maladie ou les fonds publics qui paieront de toute façon la facture (1993 : 91-92). Insister sur la différence c'est enfermer les personnes en situation de handicap dans un monde à elles. Mais nous avons un monde en commun à bâtir. La différence dont on parle est pour une part *apparente*. Bien des enfants peuvent avoir de gros problèmes qui ne sont pas liés au handicap et qui ne sont pas autant apparents. Un enfant dépressif. Un enfant battu par ses parents. Un enfant orphelin. Allons-nous tous les appeler « différents » ? Il faudrait d'ailleurs prendre conscience que même les enfants trisomiques sont différents les uns par rapport aux autres. Les psychologues de l'enfance handicapée savent bien

que la manière d'envisager l'éducation d'un enfant handicapé variera dans des proportions telles d'une famille à une autre, que l'enfant s'ouvrira (ou pas) de mille façons. Nous revenons donc à notre remarque du début : Tous les enfants sont différents, donc la focalisation sur la valorisation de la différence est parfaitement creuse.

Nous suggérons plutôt d'user ici d'une nouvelle périphrase : ne parlons pas d'accueillir des « enfants différents », mais d'accueillir des enfants « différents en apparences ».

CONCLUSION :

La loi de février 2005, en France, fait entrer les personnes handicapées dans l'idéologie de notre temps, cette idéologie du dynamisme économique, de la maîtrise et de l'autarcie triomphante. C'est paradoxalement une victoire des personnes en situation de handicap que d'avoir le droit à être fondues dans le même modèle idéologique que les autres.

Mais ne réduisons pas la loi de 2005 à cela, puisque s'y trouve aussi la prise en compte de la personne handicapée comme personne entière, à considérer également selon ses besoins politiques, sociaux et culturels.

Il y a toute une gradation des infirmités que l'on juge rédhibitoires pour l'inclusion dans la société des hommes. La société humaine étant justement une société de l'esprit, ceux qui pâtissent d'un handicap mental fort, semblent davantage « différents » des autres dans un domaine capital : celui de la compréhension des autres et de soi-même. On les dira donc pudiquement « différents » pour signifier que l'on ne peut « rien en faire », « même si c'est bien malheureux ». Même ici, en rester au vocabulaire de la différence n'est pas satisfaisant. La différence est bien là, en tant que l'individu ne sera pas efficace pour communiquer, pour produire de la richesse économique. Mais l'humain ne se reconnaît pas qu'à un cerveau efficace, il y a aussi une sensibilité à la lumière, au goût, à la sensation des vagues, au plaisir d'être ensemble, à l'affection pour un petit animal. Ce sont ces chemins de l'humanité commune qu'il faut développer avec ceux que le vocabulaire de la différence exclurait. Ceux qui ne partiraient que d'un handicap physique peuvent aussi être rejoints par le syndrome de la « différence ». Si l'on ne comprend pas que favoriser les possibilités physiques favorise les possibilités mentales et psychiques, on peut encore une fois sanctuariser l'idée de différence et produire ainsi de belles impasses. Si l'Abbé de l'Épée avait pensé que les sourds étaient des êtres *différents*, jamais il n'aurait inventé la langue signée.

L'entreprise, elle, cherche à sélectionner la différence qui lui est le plus utile : la différence qui consiste à remplir moins vite un dossier de clientèle, importe plus, pour elle, que d'aimer aussi les Beatles... Le handicap est donc caractérisé par sa relativité sociale. Il est relatif à ce qui dans chaque société est considéré comme « monnayable » économiquement et socialement. Tous les handicaps ne sont donc pas à égalité, à l'aune de cet impératif. Les paralytiques IMC qui ont ces dernières années réussi une percée « médiatique » (cf : quelqu'un comme Alexandre Jollien) impressionnent le grand public parce que celui-ci découvre une intelligence et une parole mûre chez des êtres qu'il considèrerait, jusqu'à aujourd'hui, en raison de leur physique, comme de parfaits attardés mentaux. Certaines catégories de personnes handicapées vont donc pouvoir davantage que d'autres tirer leur épingle du jeu libéral. Les sourds et malentendants bénéficient d'un handicap qui n'est pas immédiatement visible. Ils pâtissent en revanche de la difficulté à entrer en une communication aisée avec les « bien entendants ».

Il faudrait arriver à faire du handicap une réalité ordinaire de la vie et pas un drame. On ne modifie cependant pas un univers culturel avec des slogans. Comme le dit Michel Lozac'hmeur : « Ce n'est pas sur le court terme que des changements sociologiques peuvent se faire ».

Sur certains aspects, la personne en situation de handicap n'est pas comme les autres - ce qui n'empêche pas qu'elle puisse demander à vivre parmi les autres. Sur d'autres aspects, elle est comme les autres. Et empêcher qu'elle vive parmi nous est une injustice, doublée d'une cruauté.

Méfions-nous du vocabulaire lénifiant de la « différence » : Ne sacralisons pas les différences, ne les sanctuarisons pas. On ne fait pas un monde avec des différences. On fait un monde avec ce qui nous unit par delà les différences. Le multiculturalisme américain est une façon de juxtaposer des différences fermées sur elles-mêmes. Notre ambition est de pouvoir aller au-delà de cela. A trop se focaliser sur la différence on oublie l'universalité de la condition humaine. Nous sommes tous « différents en apparences » mais quelque chose nous unit en réalité. Nous avons un monde commun.

Références bibliographiques :

- Bell, G. (1883), *Memoir upon the Formation of a Deaf Variety of the Human Race*, New Haven, National Academy of Sciences.
- Devereux, G. (1972), « L'identité ethnique : ses bases logiques et ses dysfonctions » in *Ethnopsychanalyse complémentaire*, Paris, Flammarion.
- Diderot, D. (1999). *Lettre sur les aveugles*, Paris, Ellipses. Edition d'origine : 1749.
- Dragon, J. (2009), *Les silencieux, chroniques de vingt ans de médecine avec les sourds*. Presse Pluriel.
- Fiat, E. (2004), « La négligence est-elle une violence ? » in *Revue d'éthique et de théologie morale*, N° 229, 27-33.
- Jollien, A. (1999). *Eloge de la faiblesse*, Paris, Les Editions du Cerf.
- Korff-Sausse, S. (2009), *Le miroir brisé*, Paris, Hachette littératures. Edition d'origine : Calmann-Lévy, 1996.
- Lafontaine, J. (1974). « Le Chartier embourbé » in *Fables* Livre VI, Fable XVIII, vers 33, Paris, Gallimard. Edition d'origine : 1668.
- Mottez B. (1977). « A s'obstiner contre les déficiences on augmente souvent le handicap. L'exemple des sourds » in *Sociologie et sociétés*, Volume 9, numéro 1, avril, p.20-32.
- Murphy R. (1993), *Vivre à corps perdu. Le témoignage et le combat d'un anthropologue paralysé*, Paris, Terre Humaine/Poche Plon. Edition américaine d'origine : *The Body Silent. A journey into Paralysis*, 1987.
- Nuss M. (sous la direction de) (2008), *Handicaps et sexualités* Le livre blanc, Paris, Dunod.
- Quentin, B (2010), « Analogies abusives et autres paralogismes en territoire de handicap », in *Alter, European Journal of Disability Research* 4 (2010) 48-58.
- Revue *Le Mook autrement*, (2009), Paris, Editions Autrement.
- Sen A. (2000), *Repenser l'égalité*, Paris, Le Seuil. Edition américaine d'origine : *Inequality Reexamined* (1992).

URAPEDA - Bretagne
Emploi et qualification des personnes sourdes
20 ans de pratique en Bretagne

URAPEDA - Bretagne
Emploi et qualification des personnes sourdes
20 ans de pratique en Bretagne